

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mylene-turcotte-cssfl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/be199b9e4d3862cc2745d76d>

Date d'obtention : 2025-06-05 13:00:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Une prise en charge de la victime (et du dénonciateur)
- Une évaluation de la situation pour se positionner face à la situation (impulsif ou malveillant)
- Un signalement au corps policier (dans les deux cas)
 - impulsif, une information pour sensibiliser l'auteur et la victime
 - malveillante, la poursuite de l'intervention par le corps policier

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que malgré le fait que j'ai complété la grille d'évaluation avec la personne qui dénonce et que la diffusion de matériel n'est pas considérée comme de la pornographie juvénile, je poursuis tout de même le protocole jusqu'à la fin (sans informer le corps policier).

Que la dénonciation d'un parent n'est pas suffisante pour déclencher le protocole. Il faut voir un impact auprès de la victime ou dans le milieu scolaire et rediriger le parent vers les services de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Comme je suis psychoéducatrice, l'intervention proprement dite auprès des différents acteurs fait partie de mon quotidien. Toutefois, je dois faire attention à suivre les questions et éviter de faire de l'intervention proprement dite sur le champ. Je pourrai la faire à la suite de l'évaluation de la situation et de l'intervention policière (sensibilisation ou poursuite) afin de poursuivre l'intervention auprès des élèves impliquer (suivi, ce qu'ils en ont compris...). Aussi, la saisie du cellulaire me met dans une situation qui me rend mal à l'aise.